

Séance du jeudi 26 janvier 2023

Date de la convocation : 19/01/2023

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 15

Votants : 18

Présents : Mmes Nicole HUET, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Arlette ROY (à partir de la délibération n°6), Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT, Gérard VILATTE.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Anne-Laure BABAULT à Mme Chantal SUBRA
Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON
M. François JOUANNAULT à M. Eric DRAPEAU

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 08/12/2022.

Le procès-verbal de la séance du 27/10/2022 est adopté à la majorité.

Procès-verbal adopté à la majorité avec 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Réparation de la chaudière de la Mairie et de la Salle des Fêtes par la société HURON FRÈRES pour un montant de 1.853,74€ HT, 2.224,49€ TTC.
- Vérification et entretien annuels du matériel incendie par la société ESI pour un montant de 1.194,40€ HT, 1.433,28€ TTC.
- Analyses des aliments du restaurant scolaire par la société LABCO pour un montant de 442,14€ HT, 530,57€ TTC.
- Réparation du véhicule IVECO des services techniques par la société MULLOT17 pour un montant de 698,92€ HT, 838,70€ TTC.
- Acquisition de terre végétale pour les jardins partagés auprès de la société JEAN-LUC RAVARD pour un montant de 1.620,00€ HT, 1.782,00€ TTC.
- Transport et mise en place de terre végétale pour les jardins partagés par la société GUERAU SERVICES pour un montant de 1.640,00€ HT, 1.968,00€ TTC.
- Formation AIPR d'un agent des services techniques auprès de la société FORMAT PRO LOGISTIQUE pour un montant de 160,00€ TTC.
- Formation Habilitation électrique d'un agent des services techniques auprès de la société FORMAT PRO LOGISTIQUE pour un montant de 250,00€ TTC.
- Acquisition de lames de bois pour la rénovation des portails des écoles auprès de la société VM pour un montant de 414,94€ HT, 497,93€ TTC.
- Marché d'études de sols pour la Galerie par la société APOGEA pour un montant de 4.065,00€ HT, 4.878,00€ TTC.
- Remplacement d'un candélabre rue Eric Tabarly par le SDEER17 pour un montant de 1.079,07€ HT, 1.294,88€ TTC.
- Impression de la lettre d'information par la société IMPRIMERIE ROCHELAISE pour un montant de 172,00€ HT, 206,40€ TTC.
- Réparation du véhicule RENAULT par la société LA ROCHELLE AUTOMOBILE pour un montant de 450,37€ HT, 540,44€ TTC.
- Elagage des haies de la Commune par la société BOINOT CHRISTIAN pour un montant de 5.821,75€ HT, 6.986,11€ TTC.
- Fourniture et pose de feux et avertisseur sur le véhicule IVECO par la société MULLOT17 pour un montant de 374,20€ HT, 449,04€ TTC.

- Acquisition de matériel pour la cantine auprès de la société DISTRINET SERVICE pour un montant de 206,02€ HT, 274,23€ TTC.
- Acquisition de matériel pour la cantine auprès de la société TEH pour un montant de 691,90€ HT, 830,28€ TTC.
- Modernisation d'une commande vétuste d'éclairage public par le SDEER17 pour un de 626,57€ HT.
- Fourniture de l'apéritif pour la cérémonie des vœux par la société AUNIS RECEPTIONS pour un montant de 856,56€ HT, 952,00€ TTC.

Délibération n° Plan Communal de Sauvegarde – Recrutement et gratification d'un stagiaire de l'enseignement

Délibération retirée de l'ordre du jour, les délibérations suivantes sont renumérotées en conséquence.

Délibération n° Plan Communal de Sauvegarde – Demande de subvention

Délibération retirée de l'ordre du jour, les délibérations suivantes sont renumérotées en conséquence.

Délibération n°1 Avis de la Commune de Salles sur Mer sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi modifié de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°2 Aménagement de la traversée de Grolleau – RD939

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme la décision de la Commune de Salles sur Mer d'autoriser le Département de la Charente Maritime à entreprendre les études d'aménagement de la traversée de Grolleau et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°3 Conventions de financement avec la Fondation du Patrimoine pour la création de 4 vitraux dans l'église Notre Dame de Salles sur Mer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les deux conventions de financement avec la Fondation du Patrimoine ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°4 La Galerie – Demande de DETR 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation de l'opération de la Galerie pour un montant prévisionnel de 402 300 € HT ;
- de solliciter le financement de l'Etat au titre de la DETR 2023 et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention ;
- de valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Délibération n°5 La Galerie – Demande de subvention au CD17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (25%) afin de bénéficier d'une subvention au titre de la construction ou réhabilitation des mairies, salles des fêtes et infrastructures sur un montant maximum de travaux de 180 000€ HT.
- de valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Arrivée de Mme Arlette ROY

Délibération n°6 Pole commerces – Demande de DETR 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation de l'opération du Pôle Commerces pour un montant prévisionnel de 538 500 € HT ;
- de solliciter le financement de l'Etat au titre de la DETR 2023 et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention ;

- de valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Délibération n°7 Tableau des effectifs – suppressions et créations de poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer et de supprimer, les postes tels que décrits,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces créations et suppressions de poste (déclarations de vacance de poste ainsi que toutes les dispositions relatives au recrutement)
- Approuve le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} avril 2023.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 1 abstention.

Délibération n°8 Subvention exceptionnelle à Aytré Rugby

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 100€ à Aytré Rugby pour l'acquisition d'une brique premium et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. Il est précisé que le montant de cette subvention sera pris sur l'article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n°9 Jardins partagés – demande de fonds de concours à la CDA de La Rochelle pour la plantation des haies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire :

- A solliciter la CDA de La Rochelle pour le versement d'un fonds concours de 1200€ pour une dépense de 2400€ HT pour la plantation d'une haie d'arbustes d'essences locales autour des jardins partagés
- A signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 23 février 2023 à 18h.
- Cérémonie des vœux le samedi 28 janvier 2023 à 11h à la salle du Parc.